



Traité Chévi'it

Michna 5 - Chapitre 5

מאיימתי מותר אדם ליקח לו את הלוף במצואי שביעית רבי יהודה אומר, מיד; וחכמים אומרים, משירבה החדש.

A partir de quand peut-on acheter de l'ail après la Chémita ? Rabbi Yehouda dit : immédiatement. Les Sages disent : dès que les nouveaux aulx sont nombreux

La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

